

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—
3^e SÉRIE. — TOME IV.



BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECOQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1860

MÉLANGES DE NUMISMATIQUE ROMAINE.

PL. X, FIG. 1 A 4.

I

LA RESTITUTION DES ENSEIGNES LÉGIONNAIRES ROMAINES PAR LES PARTHES.

Dans la vie de la nation romaine, il n'y a guère d'événement qui ait été célébré avec autant d'appareil et d'une manière aussi générale que la restitution des enseignes que les Romains avaient perdues dans deux expéditions malheureuses contre les Parthes, l'expédition de M. Crassus contre le roi Orodes, et celle de M. Antoine contre le fils d'Orodes, le roi des Parthes Phraate. C'est surtout la campagne que ce dernier fit en 36 avant Jésus-Christ, qui fut signalée par de grands désastres. Antoine perdit plus de 30,000 hommes, dont les uns tombèrent sous les traits des ennemis et dont les autres furent faits prisonniers. 40,000 cavaliers ennemis harcelaient l'armée romaine dans sa fuite, et, dans cette retraite, elle éprouva encore une perte de 8,000 hommes qu'emportèrent les maladies et la famine. Parmi ces maladies, il y en avait une qui prédominait, et qui était sans doute le choléra. C'est une chose curieuse de voir qu'alors déjà, comme de nos jours, on ait admis

comme cause de la maladie un empoisonnement des eaux⁽¹⁾.

Mais ce qui causa le plus de douleur aux Romains, ce fut la perte de plusieurs aigles et d'autres étendards, et cette douleur s'explique d'autant mieux que l'on rendait à ces enseignes des honneurs plus que divins.

« Religio tota castrensis signa veneratur, signa jurat, signa omnibus diis præponit. »

TERULLIANUS.

Afin de laver cet affront, Jules César prépara une nouvelle expédition contre les Parthes, mais sa mort l'empêcha de l'exécuter. L'empereur Auguste se chargea avec vigueur de cette exécution. Il partit pour la Syrie, et l'armée romaine n'avait pas encore atteint les frontières des Parthes, lorsque le roi Phraate s'empressa de faire restituer à l'empereur, par une ambassade, les enseignes conquises et les prisonniers ; il fit plus : pour ne pas avoir l'air d'avoir agi sous l'influence de la peur, et pour faire regarder cette

(1) Sed quum Antoniani ob perpetuam Parthorum insultationem a frumentatione arcerentur, tanta in castris fame laboratum est, ut libra panis ducentis sesterciiis veniret, hordaceus panis pari argenti pondere venderetur. Conversi itaque ad herbas et radices edendas, inciderrunt in herbam quandam, quæ manducata insaniam primo, postea et mortem adferebat, nam qui eam edissent, saxa moliebantur, lapidesque vollebant, tanquam rem magnopere seriam agerent : tandem bilem evomentes, moriebantur. Nec minor ab aqua quam ab hostibus clades : Salmacidis enim fluvii liquor, qui a sitientibus avidè hauriebatur, frigidus et pellucidus quidem erat, sed salsus et *venenosus* : quique bibentibus non tam sitim levaret, quam ventris tormina induceret, et morientibus cruciatum exasperaret.

DIO CASSIUS.

restitution comme un hommage volontaire rendu aux Romains, il mit à la disposition d'Auguste ses quatre fils avec leurs femmes et leurs enfants.

Cette rentrée en possession des aigles, qui eut lieu l'an 20 avant Jésus-Christ, avec tant d'honneur et sans coûter une goutte de sang, excita dans tout l'empire romain un enthousiasme inouï. A son retour, on remit à l'empereur la couronne civique d'or, on lui décerna les honneurs d'un triomphe pompeux, des arcs grandioses lui furent érigés, toute la foule s'associa à cette solennité. Il fit bâtir des temples dédiés à Jupiter et à Mars Ultor, pour y déposer les enseignes ; les façades magnifiques de ces édifices nous ont été transmises sur des médailles.

A leur tour, les grands poètes contemporains célébrèrent l'événement dans leurs chants : Virgile, Ovide, Propertius en parlent. Horace surtout le chante dans sa belle ode treizième du quatrième livre.

Et signa nostro restituit Jovi,
Derepta Parthorum superbis
Postibus.

« Eo enim anno tanta celebritas et lætitia publica titulos Augusto Parthiæ et Judææ ad obsequium redactæ contulit, atque publice et privatim Romanis, propter reddita signa et captivos, atque dies ludorum festos, iste annus fuit festus et memorabilis. »

DIO CASSIUS.

Une année aussi mémorable pour les Romains devait être naturellement féconde aussi pour la numismatique. Et effectivement, on frappa en cette occasion des médailles

plus nombreuses qu'en toute autre. Vaillant, lui seul, donne le dessin de trente-quatre pièces, avec des inscriptions et des figures diverses, qui toutes ont trait à la restitution des aigles. Mais ces pièces ne datent pas toutes de l'année 20 avant Jésus-Christ; les années subséquentes en fournissent également, à mesure que l'un ou l'autre des temples dédiés, etc., était près d'être achevé, et même après le décès d'Auguste, nous trouvons encore des monnaies commémoratives qui se rapportent à la célèbre année 20.

A la création des monnaies participèrent, indépendamment du sénat, les triumviri monetales de l'an 20, Aquilius Florus, Caninius Gallus, Marcus Durmius et Petronius Turpilianus.

Sur toute cette liste de monnaies, je ne prends, pour en faire l'objet d'une courte dissertation, que celles sur lesquelles le Parthe, à genoux, fait la remise des enseignes. Beaucoup d'exemplaires portent sur ces signes le nombre X, que les numismates n'ont pas remarqué ou n'ont pas jugé digne de fixer leur attention; et, chose singulière, même les auteurs, tels que Patin, Morell, Vaillant, Beger, Riccio, Cohen, etc., qui dans leurs ouvrages ont distinctement publié le dessin de ce chiffre, le passent cependant sous silence.

Ces monnaies proviennent en majeure partie des monétaires ci-dessus nommés. Les effigies portent tantôt Mars Ultor, tantôt Feronia, tantôt l'empereur Auguste, et ont, de même que les revers, différentes légendes. Je ne m'arrêterai pas à ces objets et je passe au Parthe agenouillé. (Fig. 1⁽¹⁾.)

(¹) Av. TURPILIANUS, IIIVIR, tête de la déesse Feronia (Proserpine)

Son attitude est très-significative; comme il ne s'appuie que sur un seul genou et qu'il baisse l'une de ses mains, la main gauche, on voit que cette attitude n'est nullement celle d'un suppliant, mais bien celle d'une personne qui prie que l'on daigne recevoir l'enseigne présentée de la main droite, qu'elle tient levée. La personne agenouillée porte au menton une longue barbe crépue, comme tous les rois de l'empire des Parthes, — Montfaucon a publié le dessin de plusieurs de ces bustes, — les cheveux sur plusieurs exemplaires sont entourés d'un diadème étroit, et de la nuque descend un manteau de peu de largeur et richement orné (fig. 2 (1)), — deux insignes de la royauté. Sur d'autres exemplaires, le diadème manque ou bien la tête est couverte d'une espèce de bonnet phrygien, dont la pointe supérieure est courbée en avant, coiffure qui est du genre de celles que les Parthes portaient, même dans la guerre.

Sa longue barbe au menton, le diadème, ainsi que le manteau flottant, attestent que Phraate avait chargé de la remise des aigles, non-seulement les dignitaires de son empire, mais encore plusieurs personnes de sang royal — ses fils. L'absence de toutes armes de guerre donne à cet acte le caractère d'un acte de la paix, et le riche costume de l'ambassadeur prouve que la démarche fut spontanée et nullement arrachée par la force des armées.

Le Parthe lève vers l'enseigne un regard plein de tris-

les cheveux ceints d'une couronne de fleurs. *Rev.* : CAESAR AVGVSTUS SIGN. RECE. Un Parthe à genoux présente une enseigne militaire.

(1) *Av.* AVGVSTVS, tête de l'empereur sans couronne de laurier. *Rev.* : L. CANINIVS HIRIVR. Le Parthe à genoux présente un vexillum.

tesse ; c'est pour la dernière fois qu'il voit dans sa main l'objet conquis au prix de son sang.

La *timida manus* d'Ovide est plutôt une expression poétique et ne saurait être justifiée par l'attitude du Parthe sur le revers.

Nunc petit Armenius pacem, nunc porrigit arcus
Parthus eques timida captaque signa manu.

Il est déjà plus difficile d'interpréter avec certitude la signification du chiffre X — qui fait principalement l'objet des présentes lignes. Le nombre pourrait se rapporter à la 10^e légion ; elle se trouvait engagée dans le combat et jouissait sous Jules César d'une si bonne réputation qu'il en fit sa garde :

« Decinam autem legionem Cæsar cohortem prætoriam sibi delegit, quod eorum benevolentiam, peculiarem quandam, semper senserat. »

DIO CASSIUS.

Elle fut dissoute plus tard par Auguste pour cause d'in-subordination et il forma la *legio decima gemina*.

Cependant on ne voit pas pourquoi la 10^e légion se trouve à cette occasion mentionnée de préférence à toute autre, puisqu'il est prouvé que la veille de la première bataille, deux légions furent anéanties et plusieurs aigles enlevées.

Parthe, refers *aquilas*, victor quoque porrigit arcus.

OVID.

« Sed et infamia signis militaribus et *aquilis* captis. »

DIO.

« His consulibus (M. Apuleio et P. Sillio) et aquilas et signa Crassiana de Parthis Cæsar recepit. »

CASSIODORUS in *Chronic.*

D'un autre côté, nous voyons qu'un certain nombre d'aigles se trouvent déposées dans un temple de Mars, destiné à recevoir ces enseignes.

Il est donc plus vraisemblable que le chiffre X représente le nombre des enseignes rapportées. Néanmoins, je suis porté à penser que le nombre des enseignes conquises a été bien plus grand, si l'on compte les aigles et les étendards des légions, des cohortes et de la cavalerie, que les Romains perdirent dans les deux expéditions. Crassus ouvrit la campagne avec dix-huit et Antoine avec quinze légions ; ce dernier ne ramena qu'un tiers de ses soldats.

« In Syriam missus, Antonius bellum Parthis intulit, a quibus victus vix tertiam partem de quindecim legionibus in Ægyptum perduxit. »

SEXTUS AURELIUS VICTOR.

Il reste ici encore une dernière conjecture à faire : c'est que le chiffre X doit représenter que les enseignes militaires de dix légions furent restituées. Je regarde cette conjecture comme celle qui a le plus de probabilité.

II

SOLUTION D'UNE ÉNIGME NUMISMATIQUE.

Dans son ouvrage estimé sur les « Monnaies de la république romaine, Paris, 1857, p. 157, » M. Cohen mentionne et décrit la médaille suivante :

13. III (ou en lisant à l'envers) III. Tête voilée de Vesta, à droite; derrière la simpule.

Rev. CAESAR. Trophée, avec un bouclier rond et une épée courte entre une couronne et un bouclier échaneré.

M. Cohen ajoute ici la note explicative qui suit :

« Ces trois lettres ou chiffres ont beaucoup exercé les savants. Vaillant les avait interprétées par *secundum tropæum*, ce qui paraît tout à fait inadmissible. Havercamp les regarde comme simple signe monétaire. Je ne puis pas admettre cette explication, pas plus que l'autre, car les signes monétaires ne se rencontrent que sur des médailles semblables du reste, mais frappées, soit dans des ateliers différents, soit à différentes époques. Ici le même nombre III se rencontre sur deux deniers tout à fait différents et sur un quinaire. Eckhel ne décide rien; cependant il croit (et je partage son avis) que ce sont les lettres initiales de *Imperator iterum*; cette interprétation serait complètement satisfaisante, si une médaille citée par lui, et que Morell a rangée parmi les Goltziennes, tout en croyant à son authenticité, existe réellement.

« Voici cette médaille :

« IMP. ITER. (*imperator iterum*). Tête diadémée de Vénus, à droite.

« *Rev.* C. CAESAR C. F. Trophée avec un chariot sur lequel est une faux, etc.

« Les savants modernes expliquent tout autrement le sens de ces initiales. Cavedoni, d'après la phrase suivante de Solin, écrivain du III^e siècle : *Cæsar signis collatis quinquagies et bis dimicavit*, » prétend que le nombre III a rapport aux cinquante-deux batailles gagnées par César;

mais, outre que les anciens étaient peu dans l'usage d'exprimer si métaphysiquement leurs idées, il faudrait être bien sûr qu'à l'époque où ces médailles furent frappées, Jules César avait déjà gagné ces cinquante-deux batailles. D'un autre côté, Nicolas Damascène assure que Jules César, dans trois cent deux batailles qu'il avait livrées en Asie et en Europe, ne fut jamais vaincu. En résumé, les lettres ou les chiffres en question sont encore une énigme, et ne paraissent pas devoir être expliquées de sitôt. »

J'ai transcrit la note de l'honorable auteur, puisqu'elle résume d'une manière claire et succincte tout ce qui a été dit jusqu'à ce jour sur le point litigieux qui nous occupe. Loin de partager le désespoir de M. Cohen, de voir de sitôt « l'énigme » expliquée, je crois pouvoir en offrir ci-après la solution.

Je prends l'inscription précitée pour un chronogramme. III signifie 5 et le même signe retourné III donne le nombre 52.

Le trait horizontal qui se trouve au-dessus du signe prouve uniquement qu'il s'agit d'un nombre. Ce même trait se rencontre fréquemment sur des médailles romaines. Dans l'indication des légions, du consulat, et du duumvirat, par exemple, leg. I, leg. II, leg. III, leg. V, etc., eos. I, eos. II, eos. XI, etc. Le duumvirat est généralement, à quelques exceptions près, marqué par II vir. Nous trouvons le même trait horizontal dans des nombres plus élevés, par exemple, CXT (11) sur une médaille de la famille Farsuleia.

Dans notre exemplaire, ce trait n'a pas pu être continué sur le signe tout entier (III), le nombre 50 n'aurait pas été assez distinctement marqué.

Passons au signe renversé $\text{LII}=\text{52}$. Le nombre 50 est représenté par L sur une foule de monnaies de familles, savoir : les familles Julia, Crepusia, Mamilia, Marcia, Maria, Mescinia, Nævia, Norbana, etc. La famille Satriena ⁽¹⁾ nous fait voir le nombre XXXVII suivi de L , LI à LXXXVI , puis C (100). Sur une médaille de la famille Calpurnia, L se trouve au milieu du nombre : CLX (160), de même dans la série de la famille Claudia CLV (155). Le plus souvent ce nombre est précédé de la lettre A (annus), par exemple : ALXXXII (82). Ces exemples suffisent pour fixer l'interprétation des valeurs 5 et 52.

Une double interprétation d'un même signe numérique se rencontre assez souvent sur des médailles romaines ; à une autre occasion, j'en alléguerai des exemples.

Nous n'avons maintenant qu'à nous demander ce que signifie le chiffre 5 ? ce que signifie 52 ? Je rapporte le chiffre 5 au troisième consulat de César, qui, sur d'autres monnaies du même prince, est représenté par Cos. tert. et rappelle l'année pendant laquelle la médaille a été frappée.

La désignation LII marque l'âge de César, 52 ans. Cavdoni approche de cette interprétation ; seulement se trompe-t-il en admettant, au lieu de 52 ans, 52 batailles.

Une telle indication de l'âge est rare à la vérité sur les médailles ; mais rien ne nous empêche de croire que dans ce chronogramme on ait voulu exprimer que c'est dans la 52^e année de son âge, que Jules César a occupé les plus hautes charges de l'État — le consulat et la dictature — après avoir célébré des centaines de triomphes sur les ennemis

(1) *Thesaurus Morellianus familiarum*, etc. Amstelædami, 1734.

intérieurs et extérieurs de l'empire romain. Je possède, du reste, une autre médaille sur laquelle 1 exprime des batailles ; j'aurai plus tard occasion d'y revenir.

De cette interprétation de 111 par 52 ans se déduit encore un fait intéressant : la fixation de l'année de naissance de Jules César, sur laquelle les opinions sont partagées.

Le 3^e consulat de César étant fixé, le chronogramme que nous interprétons nous donnera l'année de sa naissance ; mais malheureusement aussi les opinions sont divergentes sur ce 3^e consulat.

D'après Eckhel et ceux qui ont écrit après lui, le 5^e consulat de César coïncide avec l'an 708. César serait conséquemment né en 656. D'après les numismates antérieurs à Eckhel, le 3^e consulat de ce prince tombe en 707 ; l'année de sa naissance serait conséquemment 655. Cette date est admise par tous les anciens auteurs qui en parlent, à l'exception de Dion, sur lequel Eckhel appuie sa manière de voir précitée. La différence dans la fixation de l'année du 3^e consulat de César provient peut-être de ce que les consulats de ce prince se sont succédé plus rapidement que le temps prescrit ne s'est écoulé.

Moi aussi, je crois pouvoir fixer la naissance de César à 655, ce qui me semble résulter de notre chronogramme.

En effet le chronogramme nous donne les deux nombres 5 et 52, qui, ajoutés l'un à l'autre, forment le nombre 55. Donc César est né en 655 de Rome ou 99 avant Jésus-Christ. Sur le jour même de la naissance, qui est le 12 juillet, il n'existe pas de doute.

Le chronogramme et l'explication que je viens d'en donner se résumant comme suit :

III= 3. Commencement du 5° consulat ou fin du II et de la T dictature	V : C : 707 = A. X. 47
III=52. Age de César	= 52 = — 52
IV=55. Année de la naissance de César	V : C : 655 = A. X. 99

III

LE LÉZARD SUR UNE MÉDAILLE DE LA FAMILLE ACILIA.

FIG. 3.

Av. SALVTIS. Tête de femme regardant à droite, des lauriers dans les cheveux ; portant de longues boucles d'oreilles.

Rev. MV. ACILIVS HIVIR VALETY. Femme regardant à gauche, approchant un serpent de la bouche. Elle a le bras gauche appuyé sur une colonne, dans les plis inférieurs de la robe un lézard recourbé. (MN et TV sont abrégés pour MAN et TV.)

M. Cohen dit, en parlant de cette femme debout, dans son ouvrage précité : « Hygiène, donnant à manger à un serpent. »

Je erois devoir repousser cette attribution de M. Cohen pour notre médaille ; même pour d'autres sur lesquelles la *Salus* présente un corps ovale à un serpent ou approche celui-ci d'un vase. On ne saurait admettre cette interprétation, bien que tous les numismates, sans exception, dès les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, l'aient adoptée. Cette explication du type me semble trop matérielle, je dirai même trop triviale et nous rappelle l'affouragement

des bêtes dans nos ménageries. Il faut y chercher quelque symbole plus relevé, comme j'ai essayé de le faire voir dans une dissertation spéciale.

Je ne m'arrêterai pas aux différentes interprétations faites du mot VALE TV; seulement je suis étonné de voir que personne jusqu'ici n'ait lu : *Vale tu(æ) salutis*.

C'est ainsi qu'il faut lire et compléter la légende. C'était le motto d'Archagathus, auquel la médaille fait allusion. Ce médecin grec vint à Rome en 535 de la fondation de cette ville ou 210 avant Jésus-Christ. Il y exerça son art avec un tel succès qu'il y fut honoré du droit de bourgeoisie. Il est le fondateur de la célèbre *Gens acilia*.

Je pense que notre médaille peut être rapportée à l'an 54 avant Jésus-Christ, et qu'elle a été frappée par le triumvir monétaire Manius Acilius.

« *Omnium primum salutem dico matri et patri.* »

PLAUTUS.

La médaille nous représente la *Dea salus* ou, si on le préfère, la *Valetudo* approchant sans crainte le serpent, qui est son symbole, de la bouche dont le souffle neutralise l'effet d'une morsure venimeuse. D'un bras la divinité s'appuie sur une colonne; c'est la colonne de la sécurité, ce qui symbolise la *firmitas valetudinis* dont Cicéron parle en plusieurs circonstances. Dans le pli inférieur de la robe est couché un petit lézard, symbole d'un veilleur de nuit dormant.

C'est pour la première fois que je rencontre cet animal sur une médaille romaine. Je ne parle pas de celles sur lesquelles le lézard figure comme simple signe monétaire,

comme, par exemple, sur des monnaies des familles Claudia, Crepusia, Julia, Plætoria, Porcia et Vibia.

Comme je n'ai pas eu occasion d'examiner plusieurs exemplaires du même type, je n'ai pu m'assurer si le lézard se trouve encore sur d'autres médailles ou s'il est particulier à la nôtre. Il me serait agréable d'être renseigné à ce sujet par les possesseurs de collections de l'espèce.

Je ne l'ai trouvé mentionné dans aucun ouvrage de numismatique, ni représenté sur des planches; il manque sur l'exemplaire du musée de notre société archéologique.

Le lézard est à considérer comme le gardien tutélaire de l'homme, qui le préserve d'un danger imminent, tel que de la morsure d'un serpent venimeux. Montfaucon nous fait voir, suppl. I, p. 216, une telle représentation du sommeil sur un marbre antique. Nous y remarquons un jeune homme endormi, qui tient un bras autour du cou d'un lion dormant également. Dans la main de ce bras l'enfant tient deux têtes de pavot (papaver somniferum). Mais tout n'est pas sommeil dans ce beau groupe; au bas nous remarquons un petit lézard, qui, d'un œil vigilant, semble contempler le groupe endormi et le préserver du danger.

Sur notre médaille le lézard est recourbé et endormi dans les plis de la robe de la *Salus* ou *Valetudo*, ce que j'interprète par les mots : Celui qui se réjouit du patronage tutélaire de cette divinité peut se passer de tout autre gardien et dormir en repos.

IV

LE NOMBRE DE VICTOIRES REPRÉSENTÉ SUR UNE MÉDAILLE DE
L'EMPEREUR MAXENTIUS.

FIG. 4.

Av. IMP. C. MAXENTIVS P. F. AVG. Tête de l'empereur regardant de droite.

Rev. FIDES MILITVM AVG N. A l'exergue : MOST. P. Femme regardant à gauche, portant dans chaque main une enseigne romaine.

Cette médaille a été frappée dans le premier atelier de Trèves, comme *moneta sacra*.

Dans une notice qui va être publiée, *Berliner Zeitschrift für Münzkunde*, j'ai expliqué le rapport numérique renfermé dans la légende : *Soli invicto comiti*, indiquant le nombre de victoires remportées sur les barbares. Je suis tenté de reconnaître également une valeur numérique dans les lettres LI de la légende du revers. Ces lettres me semblent signifier 51. Elles se trouvent isolées entre les enseignes et la tête de *Fides*, et semblent particulièrement attirer notre attention, de sorte qu'il est permis de leur attribuer encore une valeur accessoire.

La légende : FIDES MILITVM AVG N ne se trouve que sur des médailles de Maxentius ; les mots *aug. n.* ne paraissent ajoutés que pour que les lettres L et I se trouvent au milieu de la légende. Nous voyons sept lettres serrées avant la lettre L et un nombre pareil après la lettre I. Ajoutez que vingt-quatre empereurs portent *fides militum* dans la

légende, mais aucun, à l'exception de Maxence, n'a l'addition *aug. n.* Cette addition sur d'autres types du même empereur n'est ici d'aucune influence.

Je n'admets pas la conjecture peu fondée que les lettres LI fassent allusion à la première légion, de sorte, qu'il faudrait interpréter par *fides militum* (legionis primæ) *augusti nostri*; je considère de préférence L et I, comme valeur numérique faisant 51, et se rapportant aux nombreuses victoires remportées par Maxence durant un règne de quatre ans, sur d'autres empereurs qui lui disputaient le rang. Maxence n'eut pas à soutenir d'importantes guerres contre des peuples étrangers, ce n'étaient que des Romains aux prises avec des Romains. Aussi, l'empereur qui livrait ces combats fut bien honoré de l'épithète *invictus*, mais sur aucune de ses médailles il ne porte la légende : *Soli invicto comiti*, légende qui, sur des monnaies de Maximinus Daza, Licinius I, Constantin I et II et Crispus, ne se rapporte qu'à des triomphes sur des ennemis barbares.

ELBERLING.



14. A.



15. A.



16. A.



7. A.



2. A.



3. A.



4.



C.